



Les certificats
d'économies
d'énergie

EBS ENERGIE

FINANCIER D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



"Coup de pouce Pompe à chaleur de type air/eau"

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec la société EBS ENERGIE, la société (*raison sociale*) s'engage à vous apporter :

- une prime d'un montant de €* ;
- un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de € ;
- un prêt bonifié d'un montant de euros proposés par au taux effectif global (TEG) de %
(valeur de la bonification = €)* ;
- un audit ou conseil personnalisé, sous forme écrite (valeur = €) ;
- un produit ou service offert : [nature à préciser] d'une valeur de €
dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération) :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur de type air/eau	BAR-TH-171	Voir le site du Ministère de l'Ecologie et de la Transition Ecologique et Solidaire : www.ecologique-solaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-dennergie

au bénéfice de : (*Ajouter d'éventuelles autres conditions à respecter, ou renvoyer à des conditions contractuelles*)

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- Adresse E-mail :

**Montant de prime valable 3 mois à compter de la date d'édition du devis.*

Les montants de prime indiqués ci-dessus sont définis selon les fiches d'opérations standardisées disponibles sur le site du Ministère en charge de l'énergie, et pourront être actualisés en fonction des paramètres relatifs aux travaux réalisés et de la situation fiscale du ménage.

Le présent engagement est pris dans le cadre de la période 5 (2022-2025) du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), institué par le Titre II du Livre II du Code de l'énergie. Cet engagement est non cumulable avec une autre offre liée au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Cet engagement est valable pour les travaux réalisés jusqu'à 1 an après la date d'édition du devis (date de facture des travaux faisant foi).

Dans le cadre de la réglementation, un contrôle qualité des travaux sur site ou par contact pourra être demandé. Un refus de ce contrôle sur site ou par contact via EBS ENERGIE ou un prestataire d'EBS ENERGIE conduira au refus de cette prime par EBS ENERGIE.

Date de cette proposition :

Le présent document doit être signé au plus tard quatorze jours après la date d'engagement de l'opération, et en tout état de cause avant la date de début des travaux.

Signature :

BECHATA ABDEL HAKIM
Gérant

GREEN POWER
16 rue de Paris
68100 Saint-Dié-des-Vosges
SAS au capital de 15 000 €
Siret : 800 006 043 00027



Les certificats
d'économies
d'énergie

EBS ENERGIE

FINANCIER D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



/ Faites réaliser plusieurs devis afin de prendre une décision éclairée. Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

/ Seul le professionnel est responsable de la conformité des travaux que vous lui confiez. Vérifiez ses qualifications techniques et l'éligibilité des produits proposés avant d'engager vos travaux. Un contrôle des travaux effectués dans votre logement pourra être réalisé sur demande de EBS ENERGIE ou des autorités publiques.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ? <https://www.ebs-energie.com> +33(0)1 43 92 28 32

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ? : Site du réseau FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr>

Tél :

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel



En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation) Médiation de la Consommation & Patrimoine dont nous relevons via le site: www.mcpmediation.org, ou par voie postale: 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS ou par téléphone au 01.40.61.03.33